

Année scolaire 2026-2027

# RESIDENCE TRANSITION

## LE CAHIER DES CHARGES

### Le dispositif

La résidence Transition, exclusivement dédiée au cycle 3, du CM1 à la 6<sup>ème</sup>, est un dispositif d'éducation artistique et culturelle (EAC) partenarial proposé par la communauté d'agglomération Amiens Métropole, l'académie d'Amiens représentée par la DRAEAC (délégation régionale académique pour l'éducation artistique et culturelle) et la DSDEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Somme) et le Conseil départemental de la Somme. Elle offre l'opportunité d'assurer une collaboration dans les pratiques d'EAC en créant les passerelles utiles entre des élèves, des classes et des établissements du cycle 3 d'un même secteur de collège en s'inscrivant dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

<b>Publics cibles</b>	Dans un même secteur de collège 2 classes de CM1 et/ou CM2 1 classe de 6 <sup>ème</sup>
<b>Format du projet</b>	60h à répartir de manière équilibrée entre les 3 classes + 20h de concertation/bilan

### Objectifs du dispositif

Il s'agit de placer l'action d'éducation artistique et culturelle au cœur des écoles et des collèges en invitant un(e) artiste ou un collectif d'artistes à mener un projet artistique, créatif et de médiation *in situ*. Pour les élèves, c'est l'occasion de découvrir, au travers des rencontres régulières et du partage d'expérience avec l'artiste ou le collectif d'artistes invité, ce qui se joue dans un projet de création et de devenir des acteurs associés à la démarche artistique et au processus créatif.

Le dispositif a pour ambition de :

- Provoquer la rencontre entre les publics et les œuvres ;
- Favoriser la liaison inter-degré (école-collège) ;
- Contribuer à la cohérence du cycle 3.

Dans une dimension artistique et éducative, la résidence Transition est le point de convergence de plusieurs projets :

- le projet artistique d'un artiste ou d'un collectif d'artistes ;
- le volet culturel du projet d'école ou d'établissement ;
- le projet politique de développement culturel d'une collectivité territoriale.

### [Processus de candidature de l'équipe artistique](#)

L'étude des candidatures se feront en étroite collaboration avec la DRAEAC, la DSDEN de la Somme, le Conseil départemental de la Somme et Amiens Métropole, elle tiendra compte des critères suivants :

- Projet qui articule harmonieusement les trois piliers du PEAC : fréquenter, pratiquer, s'approprier ;
- Projet qui anticipe un partenariat, une co-construction, entre école, collège, structure culturelle et artiste ;
- Projet fédérateur prenant appui sur un travail de mise en réseau : liaison école/collège ;
- Projet qui articule de façon cohérente temps de pratique et temps de médiation.

Dépôt des candidatures par les équipes artistiques devra se faire avant le mercredi 13 mai 2026 par mail : [projets-eac@amiens-metropole.com](mailto:projets-eac@amiens-metropole.com)

La sélection par le comité de coordination de l'équipe artistique qui réalisera la résidence Transition aura lieu fin mai 2026.

### [Processus de candidature des établissements scolaires :](#)

Une fois l'équipe artistique sélectionnée, les collèges devront candidater au dispositif en renseignant le projet sur la plateforme ADAGE (onglet bleu : projets liés à des dispositifs).

La candidature des collèges recevra un avis du chef d'établissement.

Le comité de coordination du dispositif étudiera les candidatures et sélectionnera le collège où la résidence Transition sera déployée et proposera aux écoles du secteur de s'associer au projet de résidence.

## Financement

Les contributions respectives du Conseil départemental de la Somme et de la communauté d'agglomération Amiens Métropole permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique.

**L'allocation de résidence**, pour un projet que l'artiste intervienne en solo ou en collectif, est fixée à **9 000 euros TTC**. Ce montant correspond :

- au coût total employeur (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les artistes concernés ;
- aux frais de déplacement et repas éventuels.

Cette allocation de 9000€ est versée à hauteur de :

- 6000€ TTC par Amiens métropole sur présentation d'un devis, puis d'une facture au terme du projet ;
- 3000€ TTC par le collège sur présentation d'un devis, puis d'une facture au terme du projet.

Des crédits complémentaires, à hauteur de 3 000 euros TTC maximum, sont prévus de manière à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- Les rencontres et sorties (billetterie, transport...) des élèves dans des lieux culturels du territoire d'Amiens Métropole ;
- L'achat de matériel nécessaire au projet ;
- Des créations partagées conjuguant pratiques et gestes artistiques.

Par conséquent, ce sont **12 000€** qui sont consacrés à cette résidence Transition :

**Amiens Métropole attribue 6 000 euros TTC** à ce projet, qui financeront la prise en charge des interventions artistiques à hauteur de 6 000 euros pour l'école (2 classes). Ces montants sont sous réserve du vote des modalités de financement par les élus lors de la commission permanente d'Amiens Métropole qui se tiendra en décembre 2026.

**Le Conseil départemental de la Somme attribue 6 000 euros** à ce projet qui financeront la prise en charge des interventions artistiques en collège à hauteur de 3 000 euros et la prise en charge des crédits complémentaires pour les écoles et le collège à hauteur de 3 000 euros. Ces montants sont sous réserve du vote des modalités de financement par les élus lors d'une commission permanente du Département.

De plus, le dépôt par l'établissement coordinateur – le collège – d'une demande de subvention détaillant le projet, auprès du Conseil départemental de la Somme, est indispensable pour lui permettre de prendre en charge les dépenses pour une partie de l'intervention artistique (3 000€), le matériel et les sorties (crédits complémentaires de 3 000€ maximum) ; une convention détaillant les dépenses et les engagements de chaque partenaire pourra être établie entre le collège et l'artiste ou collectif d'artiste intervenant.

L'académie d'Amiens mobilisera, dans la limite de ses disponibilités et de ce qu'estimera nécessaire, des moyens financiers et humains, notamment au travers de l'action des personnels du service EAC de la DSDEN et des conseillers pédagogiques.

## Calendrier

Campagne de candidature des équipes artistiques	Du 23 avril au 17 mai 2026 minuit
Etude des candidatures des équipes artistiques et annonce de la candidature sélectionnée	Fin Mai 2026
Campagne de candidature des collègues	Fin mai-début juin à fin juin 2026
Etude des candidatures des collègues et annonce de la candidature sélectionnée	Fin juin 2026
Prise de contact avec les écoles de secteur du collège sélectionnée	Fin juin – début juillet 2026
Rencontres de l'équipe artistique et des équipes enseignantes des 2 établissements scolaires et co-construction d'un projet commun	Septembre à décembre 2026
Mise en œuvre du projet de résidence	Janvier à mai 2027

## Mise en œuvre

Il s'agit de mettre en œuvre un projet centré sur la pratique artistique qui va s'inscrire dans un temps long de l'année scolaire, à raison de 20h par classe (soit 60h au total).

Les 20h de concertation/bilan doivent permettre de réunir l'équipe artistique et les équipes enseignantes afin de co-construire un projet de résidence commun aux deux établissements.

Le projet de résidence co-construit avec les équipes enseignantes devra s'appuyer sur un calendrier alternant les séances avec l'équipe artistique et celles menées en classe afin d'en assurer une mise en œuvre riche et cohérente.

Le projet de résidence devra être centré sur des temps de pratique artistique collectifs permettant des interactions entre les élèves. Il devra aussi prévoir des

temps de fréquentation de lieux culturels sur le territoire d'Amiens Métropole qui pourront nourrir la réflexion et la pratique des élèves.

Le projet devra comporter des rencontres régulières entre les classes participantes sous la forme de temps de pratique, de visite ou de restitution, un temps fort commun.

Les séances peuvent se dérouler en classe ou dans une structure culturelle. La présence de l'enseignant est indispensable pour accompagner l'artiste dans la conduite du projet auprès des élèves.

Le comité sera particulièrement sensible aux projets incluant des temps forts tels qu'une semaine commune consacrée à ce projet.

## Contacts

### **Amiens Métropole**

Chargée de projet Publics et Médiation

Marine PINET : [m.pinet@amiens-metropole.com](mailto:m.pinet@amiens-metropole.com)

### **DSDEN**

#### **Premier degré :**

Conseillers pédagogiques départementaux

Gaëlle DEGAUGUE : [cparts80@ac-amiens.fr](mailto:cparts80@ac-amiens.fr)

Elise OLENGA DISASHI : [cp2arts80@ac-amiens.fr](mailto:cp2arts80@ac-amiens.fr)

Sylvie DUFLOS : [cp2musique80@ac-amiens.fr](mailto:cp2musique80@ac-amiens.fr)

Anne-Claire JOUY : [cp3musique80@ac-amiens.fr](mailto:cp3musique80@ac-amiens.fr)

#### **Second degré :**

Coordinatrice départementale EAC

Juliette GORET-DROUHIN : [action-culturelle80@ac-amiens.fr](mailto:action-culturelle80@ac-amiens.fr)

### **Conseil départemental de la Somme :**

Chargé de projets éducation artistique et culturelle

Florent PEIGNARD : [pac80@somme.fr](mailto:pac80@somme.fr)

Coordonnatrice administrative des projets éducatifs, artistiques et culturels

Jane TEMMERMANN : [pac80@somme.fr](mailto:pac80@somme.fr)

En savoir plus sur le schéma métropolitain de l'Education Artistique et Culturelle :  
<https://www.amiens.fr/Vivre-a-Amiens/Culture-Patrimoine/Pratiquer/L-Education-Artistique-et-Culturelle-a-Amiens-Metropole>

En savoir plus sur les dispositifs à destination des collèges proposés par le Conseil départemental de la Somme : <https://www.somme.fr/actions-educatives/>